ÉTÉ 2021 :

SANI-TERRE D'ALLIER N°4

15/07/2021

Malgré le temps incertain, l'été est bien là !
Les conditions sont idéales pour le développement des parasites et de leurs différents vecteurs !
Petit point de saison :

DÉPISTER BENSOITIOSE :

Les mouches et autres insectes piqueurs sont bien présents sur notre département :

- La Besnoitiose est un parasite qui se développe chez le bovin après avoir été piqué par un insecte contaminé. Seule la prise de sang pour recherche d'anticorps permet de mettre en évidence la réaction immunitaire de l'animal face à la contamination.
- La maladie provoque un affaiblissement de l'animal avec douleur et sclérodermie, entrainant la mort de celui-ci.

- Aujourd'hui, le dépistage de vos achats est la première phase pour se protéger de la maladie : pensez aux kits introduction et à faire la demande auprès de votre vétérinaire lors de la prise de sang.

- Une observation accrue de vos animaux et des remontées auprès de votre vétérinaire en cas de doute permettent d'approfondir le dépistage. (fiche maladie disponible : https://sway.office.com/2pG1exJMpCF1tCgE?ref=Link)

- Des solutions de piégeages de ces insectes piqueurs existent : nous contacter pour étudier les possibilités d'aménagement ou de pose de pièges en fonction de vos structures.

Bovin - de 18 mois :
Sérologie besnoitiose et néosporose
+
PCR sur bouse pour recherche paratuberculose
33 € HT

Bovin + de 18 mois :
Sérologie besnoitiose, néosporose et paratuberculose
+
PCR sur bouse pour recherche paratuberculose
36 € HT

GDS Allier

22 route de Souvigny - La Tuilerie
CS 30 811 • 03008 MOULINS Cedex
tél. 04 70 35 14 30 • fax 04 70 35 14 39
gds03@orange.fr • www.gds03.fr

Contrôle à l'introduction des animaux dans un cheptel

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés ci-après désignés :

LE VENDEUR Nom-Adresse : .....
N° de cheptel : .....

L'ACHETEUR Nom-Adresse : .....
N° de cheptel : .....

Des animaux désignés ci-dessous :

N° identification	Date de naissance	Race	Sexe	Prix de vente	Date de livraison	Femelle gestante

Il est convenu ce qui suit :

Le ou les bovins introduits ont été transportés **sans rupture de charge** du cheptel vendeur au cheptel acheteur et sans contact avec un ou des bovins extérieurs au cheptel vendeur. Ils sont **ISOLÉS** jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse.

■ **LE VENDEUR** s'engage à reprendre,

☐ Les animaux réagissant, ☐ L'ensemble du lot acheté,

à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de **10 jours** à compter de la réception des résultats d'analyses et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'entre eux présente un résultat non favorable aux examens suivants :

☐ **BVD/MD :** si le test d'antigénémie BVD (PCR, ELISA ou autre) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ; **ATTENTION :** les femelles gestantes n'entrent pas dans la garantie conventionnelle. Sérologie BVD à réaliser : si résultat POS = veau à contrôler en virologie.

☐ **PARATUBERCULOSE :** si le test (PCR ou ELISA) réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;

☐ **BESNOITIOSE :** si le test (ELISA ou WESTERN BLOT) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;

☐ **IBR :** si le test de confirmation (ELISA IBR gE) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux.

■ **L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultats défavorables par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 45 jours à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux décrits ci-dessus jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en triples exemplaires à ..... *le* .....

*LE VENDEUR** *L'ACHETEUR**

**Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».*

Exemplaire blanc : VENDEUR • Exemplaire bleu : ACHETEUR • Exemplaire vert : GDS

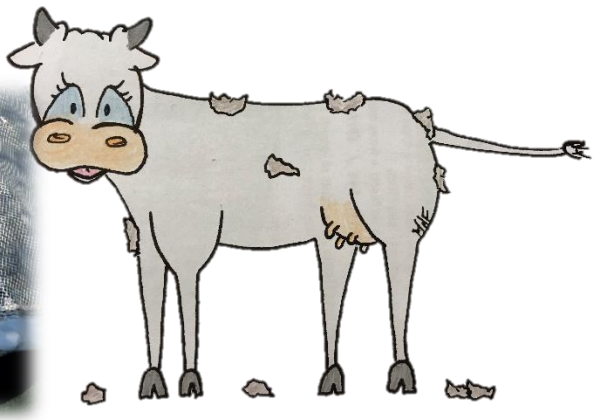

OBSERVER ET DÉCLARER LA GALE OVINE :

- Moutons nerveux
- Animaux qui se frottent
- Toison qui tombe
- Peau à vif / présence de croutes
- Présence de laine sur les clôtures, poteaux…
- Agneaux « léopard » avec taches décolorée sur la laine
- Dépréciation de carcasses

Toutes ces observations suspectent la présence de gale dans un troupeau. Il est alors important de diagnostiquer la maladie rapidement afin de prendre les mesures nécessaires.

Traitement :

- achat d'animaux traités et isolés pendant au moins 30 jours
- désinsectisation des bâtiments et matériels d'élevage
- le bain = méthode de lutte la plus adaptée et efficace selon les éleveurs. Cela consiste à immerger totalement un animal dans une solution composée d'antiparasitaire, à répéter 2 fois avec 15 jours d'écart et parfois plusieurs fois par an.

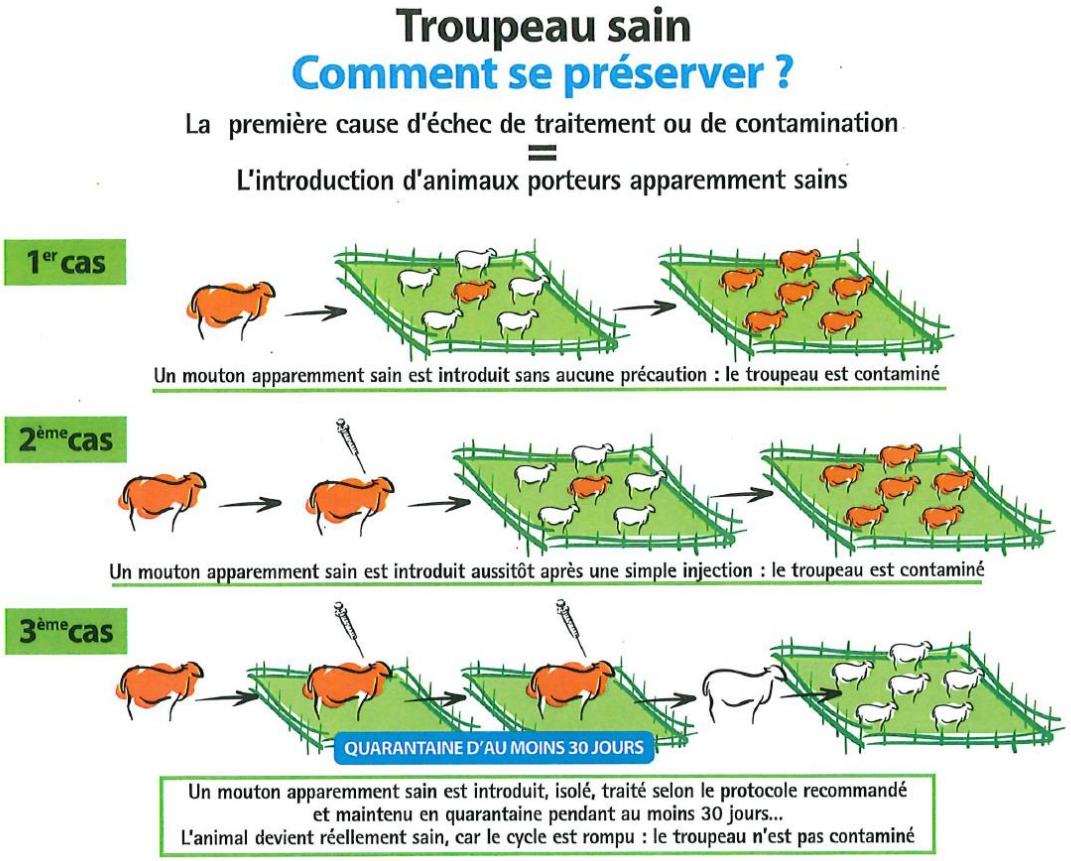

acarien de 500 à 700 µm qui vit sur la peau et se nourrit de débris cutanés et de lymphe

Photo : GDS CREUSE

CADRES RÉGLEMENTAIRE SUBSTANCES ET PRODUITS BIOCIDES

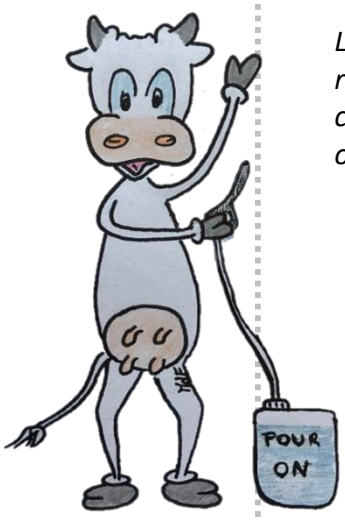

Les produits biocides sont des substances ou des mélanges destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à prévenir l'action ou à les combattre, par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique. Alors on pense santé, économie, écologie et à nos abeilles !!

- *L'observatoire de mortalité des abeilles a mis en évidence l'exposition des abeilles à de nombreuses substances. (90% des échantillons de pollens étaient contaminés par des molécules fongicides et insecticides)*
- *En pleine phase du plan écoantibio, quelques règles de bonne pratique peuvent être rappelées :*
  - *Désinfection sur bâtiments nettoyés pour optimiser l'effet du désinfectant*
  - *Ne pas surdoser la quantité du produit utilisé*
  - *Utilisation de produit avec AMM française*
  - *Adapter les produits utilisés avec vos pratiques : ex : les désinsectisants sont souvent avec une rémanence courte : privilégier d'autres alternatives d'autant plus que ces produits sont souvent plus chers.*

Allier
Puy-de-Dôme
Votre expert en hygiène

*Rappelons que la désinfection des bâtiments n'est qu'un des aspects du contrôle des organismes pathogènes en élevage : **vide sanitaire**, **désinsectisation**, **dératisation** et **nettoyage / désinfection des canalisations d'eau** la complètent.*

APICULTURE

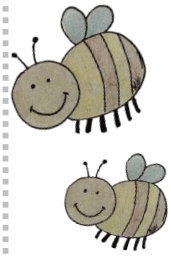

Avec ce temps, la nourriture n'est parfois pas facile à trouver. Une surveillance accrue est nécessaire afin de ne pas perdre vos colonies. Rappel de quelques bases pour l'emplacement de vos ruches :

- à proximité immédiate de fleurs mellifères . Les températures fraiches ne permettent pas aux abeilles de s'éloigner de la ruche. Des réserves nutritives suffisantes doivent se trouver à moins de 5km. Les abeilles peuvent parcourir jusqu'à 10km en période de disette mais ce cas de figure est à éviter.
- dans un endroit sec et lumineux, mais à l'abri du vent et du plein soleil estival. En cas de fortes chaleurs, les abeilles devront ventiler la ruche pour la rafraichir : une perte de temps et d'énergie considérable qui peut coûter cher à la colonie.
- à proximité d'un point d'eau. Dans le cas contraire, pensez à installer des abreuvoirs.
- dans un endroit accessible par tous les temps. Il ne s'agit pas de ne pouvoir se rendre au rucher parce que le chemin d'accès est devenu impraticable !
- loin des promeneurs !

© Installux Aluminium

AUDITS BIOSÉCURITÉ

Venez-vous auto évaluer via notre site : http://www.gds03.fr/BIOSECURITE

Le plan de relance comporte un volet biosécurité / bien-être animal.
Dans ce cadre, un diagnostic ou un autodiagnostic biosécurité vous est demandé pour pouvoir prétendre à une aide à l'investissement.
Nous pouvons vous accompagner dans la démarche de ce diagnostic, pour cela contactez-nous !

INFOS MENSUELLES :

- **Audit d'élevage : ils peuvent être réalisés au sein de vos élevages à votre demande.**
- **Pour bénéficier des aides prévues pour le plan de relance sur le volet biosécurité/bien être, des diagnostics biosécurité sont demandés pour prioriser vos dossiers. Par conséquent votre GDS peut vous aider à réaliser ce diagnostic. (Pour les espèces ruminants et porcs)**